



SECTION DU PAS-DE-CALAIS

COMPTE-RENDU DE LA VISIO/AUDIO CONFERENCE

5 mars 2021

La réunion permet un point sur la situation sanitaire la veille du reconfinement pour 4 week-ends. Le couvre-feu reste en vigueur à 18 heures.

M. Girault précise que les restrictions concernent la vie personnelle des agent·es mais pas de modifications de fonctionnement des services. Nous ne sommes pas en PCA.

Il n'y a pas non plus de modification de jauge pour les accueils qui continuent à fonctionner avec et sans rendez-vous.

La restauration administrative est maintenue avec les mesures de distanciation prises à partir du 29 janvier 2021.

Le médecin de prévention rappelle que le port du masque en bureau partagé est obligatoire et que, même si les agent·es sont installés à distance les un·es des autres, on ne peut s'en dispenser. Le respect des gestes « barrière » est essentiel.

Elle rappelle qu'un·e agent·e qui présente des symptômes ne doit pas venir au bureau et qu'il·elle ne peut reprendre qu'après un test négatif. Un·e agent·e qui présente des symptômes après la fin de son arrêt-maladie ne sera pas autorisé·e à revenir au travail. Il ne peut y avoir reprise que 48 heures après la fin des symptômes.

Solidaires Finances Publiques rappelle que des restrictions sur la vie personnelle des agent·es ont un impact sur leur vie professionnelle.

Vaccination

Le protocole de vaccination est établi par les ministères du travail et de la santé et sera décliné pour la fonction publique.

M. Girault a fait part au Préfet du Pas-de-Calais de l'intérêt de disposer des doses nécessaires pour la vaccination des agent·es des finances vulnérables.

Il ne peut toujours pas annoncer le lancement de la campagne de vaccination mais précise que les agent·es qui remplissent les conditions de priorité peuvent se faire vacciner selon les modalités prévues dans le département.

M. Girault ajoute que les agent·es peuvent bénéficier de facilités horaires.

Solidaires Finances Publiques demande le bénéfice d'une autorisation d'absence pour permettre aux agent·es de se faire vacciner. M. Girault n'en voit pas la nécessité !

Nous insistons et continuerons de le faire. Le Pas-de-Calais est confiné pour les 4 prochains week-ends et le couvre-feu complique l'organisation de la vie personnelle et familiale des agent·es, une demi-journée d'autorisation d'absence faciliterait la vaccination.

Il arrive que des personnes vaccinées aient subi des effets indésirables qui peuvent quelquefois nécessiter un arrêt-maladie de courte durée. M. Girault assure, avec confirmation de M. Cauliez et du médecin de prévention, **qu'il n'y aurait pas de jour de carence du fait du lien avec la COVID.**

La suspension du jour de carence pour tout arrêt maladie en lien avec la COVID est prolongée jusqu'au 1er juin 21.

Télétravail



SECTION DU PAS-DE-CALAIS

COMPTE-RENDU DE LA VISIO/AUDIO CONFERENCE

5 mars 2021

L'objectif cible de la DDFiP est 40 % de télétravailleur·euses.

Cet objectif est global, tous les services n'ont pas la même capacité de développement du télétravail. M. Girault précise qu'il a insisté auprès des chef·fes de services pour que les agent·es équipé·es de matériel télétravaillent, et que ceux·elles qui télétravaillent un ou deux jours soient encouragé·es à augmenter leur temps de télétravail.

Il est important de maintenir une cohésion d'équipe mais il ne faut pas pour autant prévoir des journées où tous·tes les agent·es sont présent·es au bureau.

L'organisation des services doit prendre en compte le télétravail.

Des agent·es sont encore ne attente de matériel, ils·elles seront doté·es rapidement.

Les SIP, qui devront bientôt s'organiser pour la campagne déclarative, et les SIE, qui gèrent le fonds de solidarité, seront prioritaires.

L'objectif de 40 % est une nécessité pour faire face à la crise sanitaire, ce n'est pas la norme.

Solidaires Finances Publiques rappelle que l'équipe informatique est déjà débordée et que quel que soit l'objectif à atteindre, il faut prévoir un temps de configuration du matériel.

Pour gagner du temps, les ordinateurs sont configurés en VPN 15, alors que pour le télétravail la configuration devrait se faire en VPN 10, l'objectif étant de dédensifier les services.

Des téléphones portables ont été distribués afin de permettre aux télétravailleur·euses de transférer leur ligne pour répondre aux appels.

Des problèmes ont été évoqués lors de la visio organisée avec les responsables de services et doivent encore être réglés.

M. Girault ne souhaite pas évoquer l'organisation de l'accueil pour la campagne déclarative IR. Il espère que la campagne de vaccination permettra d'améliorer la situation sanitaire.

Actuellement l'accueil reste organisé selon les consignes données en décembre.

M. Girard estime que cette campagne sera plus sereine que la précédente puisqu'il n'y a pas de grandes réformes cette année. Le PAS et la déclaration automatique ont suscité des questions en 2020 et il n'y a pas eu d'augmentation conséquente du contentieux.

Solidaires Finances Publiques 62 a demandé en amont des annonces gouvernementales, en sachant que le préfet du Pas-de-calais préconisait un confinement le week-end, que les journées des collègues soient banalisées (absence de pointage, journée passée en mission sur SIRHIUS pour les collègues en difficulté pour effectuer leurs horaires habituels).. Nous n'avons pas eu de réponse favorable de la direction. Depuis presque un an, Solidaires Finances Publiques ainsi que l'Union syndicale Solidaires revendique le monde d'après, un monde avec des services publics renforcés, un monde où les 32 heures seraient appliquées.

L'audio de ce vendredi 5 mars 2021 reflète le discours du gouvernement: "ne vous plaignez pas agent·es des Finances Publiques, il y a pire ailleurs". Cependant, Solidaires Finances Publiques 62 revendique pour les collègues de notre département (et pour toutes et tous les autres), la possibilité de souffler un peu. Cette crise sanitaire amplifie le malaise et le mal-être des agent.es déjà présents avant le Covid. Nous, agent·es des Finances Publiques méritons beaucoup mieux."